

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 116 (1976)
Heft: 8

Artikel: La Suisse en 1940 et le "rapport Bonjour"
Autor: Bauer, Eddy
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-650396>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Suisse en 1940 et le « rapport Bonjour »

A la fin de l'automne 1961, le journaliste anglo-suisse Jon Kimche publiait dans les colonnes de la *Tribune de Genève* une série d'articles consacrés au comportement de la Suisse durant la deuxième guerre mondiale. Quelques mois plus tard, la maison d'éditions Fayard leur ouvrait sa collection des « Grandes études contemporaines », sous le titre quelque peu tapageur : *Un général suisse contre Hitler ; L'espionnage au service de la paix*.

« Et voilà la guerre allumée », comme disait La Fontaine, car les graves imputations portées par M. Jon Kimche à l'encontre du chef du Département politique de l'époque, Marcel Pilet-Golaz, et du colonel-brigadier Masson, chef du Service de renseignements de l'Armée de 1937 à 1945, lui attirèrent de nombreuses et de virulentes répliques, parmi lesquelles on citera celles du colonel EMG Kurz, chef du Service de presse du Département militaire fédéral.

Assurément, pour peu qu'on eût connu le dessous de certaines cartes, l'on rangea l'ouvrage de notre demi-compatriote — puisqu'il est double-national — sur le rayon des romans policiers. Il n'était, du reste, que de jeter un coup d'œil sur la carte publiée en tête du volume et titrée : « Les positions de défense de la Suisse pendant la seconde guerre mondiale » pour se rendre compte que le souci de l'exactitude n'étouffait pas M. Jon Kimche. Et que penser d'un « historien » qui traite des relations germano-suissees durant la période incriminée, en ignorant l'incident de La Charité-sur-Loire qui découvrit aux Allemands le secret des accords militaires passés, durant l'hiver 1939-1940, entre les généraux Guisan, Georges et Gamelin ?

En présence de ce fatras d'étourderies, d'erreurs, de contresens, d'affirmations tendancieuses, voire calomnieuses ¹, le Conseil fédéral ne demeura pas indifférent. Il décida donc de demander à notre collègue Edgar Bonjour, professeur d'histoire moderne et contemporaine à l'Uni-

¹ Quand M. Jon Kimche affirmait dans la *Tribune de Genève* que Pilet-Golaz épargna la « cour martiale » aux saboteurs allemands arrêtés le 15 juin 1940, alors qu'ils cherchaient à faire sauter nos avions, et qu'il se contenta de les expulser, il ne faisait que démontrer son ignorance. Quand, en dépit des démentis circonstanciés qui lui furent tout aussitôt opposés, il maintient cette affirmation dans son livre (p. 99), il se rend coupable de calomnie.

versité de Bâle, d'entreprendre l'étude de la question d'un point de vue purement scientifique. Nul choix n'aurait pu être plus heureux: l'auteur pressenti, en effet, s'était fait connaître honorablement du monde érudit par ses travaux d'histoire diplomatique suisse, et, sous le titre de: *Geschichte der schweizerischen Neutralität*, avait mis en chantier une vaste étude qui le familiarisait d'emblée avec son sujet.¹

Reste, toutefois, que l'histoire se fait avec des documents, et qu'en règle générale les documents concernant l'histoire diplomatique ne sont accessibles aux chercheurs, que cinquante ans après l'événement. Il convenait donc que M. Bonjour eût accès, en dépit de cette règle, à toute la documentation officielle conservée en Suisse pour cette époque, et l'on soulignera avec plaisir que toutes facilités lui furent fournies à cet effet.

Ce qui ne veut pas dire que l'auteur ait tout vu, car certains documents ont disparu, tandis que certains événements n'ont pas été enregistrés par écrit. D'une part, nous savons que le dossier suisse des accords militaires franco-suisse de 1940 a été brûlé par ordre du général Guisan, au lendemain de l'armistice de Rethondes, et que le dossier français a subi le même sort à Berlin, dans des circonstances indéterminées, durant l'automne 1943. D'autre part, cette négociation n'ayant pas emprunté la voie diplomatique, ni même celle des attachés militaires — ce dont se plaignait le colonel de La Forêt-Divonne² — elle n'a laissé aucune trace ni dans les archives du Département politique fédéral, ni dans celles du Quai d'Orsay.

On se gardera bien, en faisant cette remarque, de peindre le diable sur la muraille. L'essentiel de nos archives diplomatiques et politiques se trouve parfaitement conservé, et M. Edgar Bonjour en a fait le plus judicieux usage.

Il faut aussi remarquer que si l'œuvre dont nous rendons compte, résulte d'une commande du Conseil fédéral, l'auteur n'a été soumis à aucune censure officieuse ou officielle, en échange des facilités qui lui étaient faites. Le Palais fédéral n'est pas le Kremlin. Aussi bien, dans le

¹ Trois volumes publiés à Bâle chez Helbing et Lichtenhahn:

T. I: Des origines à 1920; 1946.

T. II: 1920-1930; 1959.

T. III: 1930-1939; 1967.

A noter que le tome I a été traduit en français par M. Blaise Briod: *Histoire de la neutralité suisse; trois siècles de politique extérieure fédérale*. Neuchâtel, La Baconnière, 1949, et que le tome III utilise les archives du Département politique fédéral.

² Alors attaché militaire près l'ambassade de France à Berne.

milieu de nos gouvernants, savait-on, d'ores et déjà, qu'il ne sortirait de cette publication, documentée aux sources mêmes de notre politique, aucune révélation scandaleuse. On savait aussi que notre collègue bâlois se tiendrait en dehors de toute polémique, soucieux seulement de reconstituer les faits dans leur réalité du moment, en quoi l'on ne se trompait pas.

* * *

D'aucuns se sont étonnés, dans la presse romande, des délais qui se sont avérés nécessaires pour faire sortir de presse ce qu'on appelle communément le « Rapport Bonjour ». Croyait-on que notre historien, en face des collections de documents inédits qui lui étaient soumises, allait se contenter de les feuilleter négligemment, pour en tirer une brochure de quarante-huit pages?

Ce sont, effectivement, trois volumes *in quarto* totalisant 1388 pages que, l'an dernier, faisaient paraître à Bâle et à Stuttgart les éditeurs Helbing et Lichtenhahn. Pour les avoir lus d'un bout à l'autre, nous sommes en droit d'écrire qu'ils ne comportent aucun remplissage, et que nul ne saurait désormais traiter de l'histoire suisse durant la période 1939-1945, sans s'y référer avec attention. On notera, au surplus, qu'ils sont numérotés IV, V, VI, étant donné qu'ils forment la suite logique des trois premiers tomes de l'« Histoire de la neutralité suisse », dont nous parlions tout à l'heure.

La traduction française de cette œuvre monumentale s'imposait et s'imposait d'urgence. Elle a été confiée à M. Charles Oser, ancien chancelier de la Confédération. Un premier volume de cette version paraissait, voici quelques mois, aux Editions de la Baconnière (Neuchâtel); le deuxième sera vraisemblablement sorti de presse quand paraîtront ces lignes, et l'on attend le troisième d'ici la fin de la présente année. Disons, pour n'y pas revenir, que la traduction que nous avons sous les yeux, n'est pas de celles que le spirituel XVIII^e siècle qualifiait de « belles infidèles », et que l'on doit s'en tenir pour parfaitement satisfait.

* * *

Somme toute, la publication de M. Edgar Bonjour, renseignée aux sources mêmes de notre politique, aura pour résultat pratique de couper court aux légendes accréditées par certains politiciens et intellectuels de

gauche et d'extrême-gauche, concernant le comportement du Conseil fédéral à l'occasion de la deuxième guerre mondiale. Inaugurées, dès l'automne 1945, par les députés Dietschy (Bâle) et Bringolf (Schaffhouse) qui mirent en accusation le colonel-brigadier Masson à la tribune du Conseil national, ces campagnes atteignirent leur paroxysme quand parut l'absurde et venimeux bouquin de M. Jon Kimche qui suscita la réaction du Conseil fédéral.

Le « bon » Guisan, le « méchant » Pilet-Golaz. Une « bourgeoisie » prête à composer avec Hitler, alors que l'esprit de résistance s'incarnait dans la « classe ouvrière » et parmi ses représentants parlementaires; la presse suisse réduite au silence; les relations Masson-Schellenberg et l'entrevue de Biglen, et patati et patata. Le tout ordinairement sous forme d'allusions, car ceux qui menaient le branle étaient prodigieusement ignorants des faits. N'empêche que ces campagnes ont porté leur fruit et qu'elles ont provoqué dans certains secteurs de notre jeunesse cette désaffection vis-à-vis de la Défense nationale que signale le « rapport Oswald », sur un ton de résignation, auquel nous sommes incapable de nous rallier.

L'œuvre de M. Edgar Bonjour ne constitue nullement le panégyrique systématique des hommes auxquels étaient confiées les destinées du pays entre 1939 et 1945; pièces en mains, il nous démontre leurs forces et leurs faiblesses. Mais, ce faisant, il ne s'écarte jamais de l'équité que doit observer l'historien: écrivant vingt ou trente ans après l'événement, dans le silence de sa bibliothèque, celui-ci ne doit jamais perdre de vue le fait qu'il n'a pas partagé leurs responsabilités dans l'obscurité de la conjoncture.

Assurément, ces hommes dont l'auteur nous retrace l'activité en présence de l'événement, n'étaient pas tous égaux en perspicacité et en dynamisme. Elu au Conseil fédéral, le 14 décembre 1911, et gérant le Département politique depuis 1919, Giuseppe Motta était, incontestablement, un homme fatigué quand, fin 1939, il céda le portefeuille des Affaires étrangères à Marcel Pilet-Golaz. A Paris, les dépêches publiées par Edgar Bonjour démontrent que la Suisse pouvait compter sur les services d'une personnalité de tout premier ordre, ce qui, certes, n'était pas le cas à Berlin. Mais l'équité nous ordonne de faire observer que Walter Stucki, au Quai d'Orsay, était mieux introduit que son collègue Froelicher à la Wilhelmstrasse...

Venons-en maintenant aux accords militaires franco-suisses de 1940 et à l'incident de La Charité-sur-Loire qui déterminèrent le comportement de notre diplomatie au lendemain de l'armistice de Compiègne.

Il est clair que, selon la doctrine adoptée en Suisse depuis 1848, pareille négociation ne lésait pas le principe de la neutralité et pouvait s'appuyer sur les précédents de la Convention austro-suisse de 1910, conclue dans l'hypothèse d'une agression italienne visant à la conquête du Tessin et des Grisons, ou de l'accord passé entre le colonel-commandant de corps de Sprecher et le général Weygand, au mois d'avril 1917, au cas d'une invasion allemande. Ces arrangements de caractère purement technique ne comportant aucune réciprocité, et subordonnés, quant à leur mise à exécution, à la décision expresse du Conseil fédéral, demeuraient, selon l'interprétation alors en vigueur, dans le cadre de la neutralité.

Il est vrai que, du silence des documents secrets allégués par l'auteur, il est loisible de conclure que le chef du Département militaire fédéral Rudolf Minger laissa ses collègues dans l'ignorance des sondages que, dès septembre 1938, le colonel-commandant de corps Guisan entreprenait, avec son approbation, auprès de l'armée française. Il ne les initia pas davantage aux accords intervenus au cours de l'hiver 1939-1940, entre le général et le Haut commandement français.

Or ces arrangements excédaient notablement les termes de l'instruction que, le 31 août 1939, le Conseil fédéral avait rédigée à l'intention du Général, pour lui fixer les limites de sa mission : l'article 5 de ce document s'exprime, en effet, de la sorte :

« Dès l'instant où la Suisse se trouverait en état de guerre, vous disposez du droit de conclure des accords avec le commandement le plus proche d'une armée étrangère, dans la mesure, toutefois, où il s'agirait du règlement passager et purement militaire de questions de caractère local. »

« Du moment qu'il s'agirait d'un accord engageant la totalité des deux armées, la décision serait du ressort du Conseil fédéral.¹ »

Ce texte, assurément, ne pêche pas par excès de clarté. Il n'empêche que le général ne s'en tint pas à la prescription édictée par son second paragraphe, et que le chef du Département militaire, qui l'avait encouragé

¹ D'après Hans-Rudolf KURZ, *Dokumente des Aktivdienstes*. Frauenfeld, Verlag Huber, 2^e édit., 1966, p. 36.

à cet effet, crut bon de ne pas orienter le Conseil fédéral sur les initiatives prises de la sorte par le commandant en chef de l'armée.

Le 1^{er} janvier 1940, Marcel Pilet-Golaz assumait la présidence de la Confédération et reprit la charge du Département politique. Eut-il vent de la négociation en cours? On ne sait. Ce qu'il y a de sûr, c'est que, quelques semaines plus tard, il traitait de cette affaire avec le général Guisan, au cours d'une entrevue sur laquelle ce dernier, dans son *Rapport à l'Assemblée fédérale*, s'est exprimé dans des termes que nous avons toujours trouvés volontairement obscurs:

« Le Président de la Confédération, chef du Département politique fédéral, émet le vœu de prendre connaissance de ces dossiers dans leurs éléments d'intérêt général. J'y consens. Au début de 1940, M. le président Pilet-Golaz se rendit au Quartier général de l'Armée, à Langnau, où il entendit un exposé qu'il approuva.¹ »

Le chef de notre diplomatie fut donc initié à l'existence, sinon à la substance, des accords militaires secrets engageant les généraux Guisan, Georges et Gamelin.

Or, le 25 mai 1940, soit à l'avant-veille de la capitulation de l'armée belge, il recevait dans son bureau le ministre Koecher, représentant du Troisième Reich à Berne, venu l'entretenir de l'influence pernicieuse que, selon lui, exerçaient sur l'opinion suisse les propagandes française et anglaise. Mais laissons ici la parole au diplomate allemand qui, dans le compte rendu de cette entrevue qu'il adressa quelques heures plus tard à la Wilhelmstrasse, écrivait en propres termes:

« Lorsque je fis observer que la panique avait été principalement attisée par l'Angleterre et par la France dans le but d'inciter la Suisse à conclure des accords avec les Alliés, Pilet-Golaz répondit: Aussi longtemps que je serai président fédéral, nous ne permettrons pas qu'on nous promette une aide quelconque, sauf si nous demandons expressément une telle aide à quelqu'un au moment où la Suisse sera attaquée.² »

Koecher tentait-il un sondage? Toujours est-il que la réponse qui lui fut faite ne correspondait pas fidèlement à la réalité des faits, telle qu'elle était venue à la connaissance de son auteur...

* * *

¹ Pages 24-25.

² *Les archives secrètes de la Wilhelmstrasse*, t. IX, *Les années de guerre*, Livre II (11 mai-12 juin 1940). Paris, Plon, 1961, p. 138.

On comprend dès lors l'embarras qui fut celui du « Président fédéral » quand, quelques jours après l'effondrement de la France, il apprit par le canal de von Weizsäcker, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, et par celui du contre-amiral Canaris, la découverte du dossier des accords militaires franco-suisses dans les archives capturées par les Allemands à La Charité-sur-Loire.

Embarras personnel mais aussi, et bien davantage, angoisse patriotique, en présence de quelque 150 divisions désormais disponibles parmi lesquelles celles de la *Panzergruppe* Guderian, concentrée entre Doubs et Saône. Et la rage qu'éprouvait, à notre rencontre, le maréchal Goering ne lui était pas inconnue depuis les attentats manqués de ses hommes de main contre notre aviation militaire. C'est pourquoi nous serions enclin à lui témoigner plus de compréhension que ne le fait M. Edgar Bonjour.

Assurément, nous conviendrons avec lui que le discours du 25 juin 1940 eut un effet déprimant sur le moral de l'armée, et, plus généralement, sur celui de la population suisse tout entière. Mais encore, il ne s'agissait pas d'une improvisation de Marcel Pilet-Golaz, mais d'un texte délibéré et adopté en Conseil fédéral, à preuve que le même jour, à la même heure, il était diffusé en allemand et en italien par la voix de ses collègues Philippe Etter et Enrico Celio. Si donc il y a blâme en cette affaire, il faut, en toute équité, la répartir entre les sept membres de notre exécutif.

Quant aux concessions que crut devoir consentir le chef de notre diplomatie aux revendications de Berlin, ce ne sont que broutilles en comparaison des facilités que le gouvernement de Stockholm procura au Troisième Reich, sans aucun égard pour les règles les mieux établies par le droit international en matière de neutralité; la « conscience universelle » ne lui en fit aucun grief, après la défaite allemande, car il était socialiste, ce que n'était pas Pilet-Golaz.

Au reste, le général Guisan, quand bien même, le 12 juillet précédent, il avait signé l'ordre d'opérations N° 12, attirait, le 14 août, l'attention du chef du Département militaire sur la nécessité de rétablir sur un pied plus normal les relations germano-suisses.

Il préconisait à cette intention l'envoi à Berlin de M. Carl Burckhardt, ex Haut-commissaire de la S.d.N. à Danzig, membre du Comité international de la Croix-Rouge et professeur à l'Université de Genève, soit pour relever le ministre Froelicher soit encore sur le plan plus large

et plus élevé d'une ambassade extraordinaire. Il lui semblait que la venue et la présence dans la capitale allemande de cet homme nouveau et sans étiquette politique: « donneraient au III^e Reich l'impression qu'il y a quelque chose de nouveau en Suisse, que notre pays est capable de s'affranchir, à l'occasion, d'un certain esprit de routine, lequel paraît aujourd'hui intempestif ou mesquin; en un mot, que nous accomplissons, à l'aube d'une ère nouvelle, un geste tout ensemble réel et symbolique.¹ »

Nous devons à M. Edgar Bonjour la connaissance de cette note « personnelle et secrète, qui nous semble d'un intérêt capital. Elle nous démontre, en effet », que, face à la conjoncture politico-militaire de l'été 1940, le point de vue du général et celui du chef du Département politique n'étaient pas si opposés qu'on a voulu nous le faire accroire, pour exalter le premier et diffamer le second.

Ce que nous en écrivons — précisons-le — n'ôte rien à la considération que nous continuerons à nourrir pour la mémoire d'Henri Guisan, car nous ne découvrons aucune contradiction entre son discours du Rütli du 25 juillet 1940, et sa note du 14 août suivant.

Adaptation ou résistance, c'est ainsi qu'en 1965 M^{me} Alice Meyer, veuve du grand historien zurichois Karl Meyer, titrait un intéressant volume consacré au sujet que nous effleurons.² Mais pourquoi mettre *ou* quand on aurait dû écrire *et*? Car quel serait le sort d'une « résistance », ou d'une défensive, qui ne serait pas « adaptée » aux voies et moyens de l'agression? D'autant plus que la mission prioritaire de l'Armée suisse, depuis 1815, n'est pas de repousser l'attaque, mais de la dissuader.

Lieutenant-colonel Eddy BAUER

¹ T. IV de la traduction française, pages 220-223.

² *Anpassung oder Widerstand; Die Schweiz zur Zeit des deutschen Nationalsozialismus*. Frauenfeld, Verlag Huber, 1965.